Le 3 novembre 2026

Accès à l'information
1001, boul. Robert-Bourassa
6e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6
Responsable.Acces@hydroquebec.com

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0597

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 8 octobre 2026 et indiquant:

« je souhaite obtenir communication des documents suivants concernant la bonification Multilogements du programme LogisVert, applicable aux installations admissibles depuis le 15 juin 2026.

1. Identification des zones géographiques admissibles

Je demande copie de tout document, fichier, base de données, tableau ou répertoire existant permettant d'identifier les zones géographiques désignées par Hydro-Québec comme admissibles à cette bonification.

Je souhaite notamment obtenir :

- La liste complète des codes postaux à six caractères correspondant aux zones admissibles;

- Les fichiers cartographiques, cartes numériques ou données géographiques délimitant ces zones;

- Les listes de secteurs, territoires ou unités géographiques utilisées pour déterminer l'admissibilité.

2. Critères et méthodologie

Je demande également copie des documents existants présentant :

- Les indicateurs socioéconomiques et de précarité énergétique utilisés pour sélectionner les zones;

- Les critères et seuils retenus pour déterminer l'admissibilité géographique;

- Les valeurs foncières médianes par logement utilisées pour chacune des régions administratives;

- Les méthodes de calcul et les sources de données employées;

- Les dates d'établissement et de mise à jour des zones admissibles.

3. Données utilisées par l'outil de vérification

Hydro-Québec met à la disposition du public un outil permettant de vérifier l'admissibilité d'un immeuble à partir de son code postal, du nombre de logements et de la valeur du bâtiment.

Je demande copie des fichiers, tables de référence, répertoires ou autres documents existants utilisés par cet outil pour déterminer l'admissibilité géographique et foncière. […] »

(Transcription intégrale)

Nous vous informons que, pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique pour les ménages à revenu modeste du Programme LogisVert, Hydro-Québec réalise un croisement de données provenant de différentes sources.

En réponse au premier point de votre demande, les zones admissibles au programme ont été identifiées en fonction de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) 2021 produit par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Les données sources de l'IDMS peuvent être consultées et exportées à partir du Géoportail de santé publique du Québec et du portail de données ouvertes du Gouvernement du Québec, aux adresses suivantes :

- https://www.inspq.qc.ca/geomatique/geoportail
- https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/indice-de-defavorisation-du-quebec-2021

Pour en apprendre davantage sur l'IDMS, nous vous invitons à consulter les ressources suivantes disponibles sur le site web de l'INSPQ :

- https://www.inspq.qc.ca/defavorisation/indice-de-defavorisation-materielle-et-sociale
- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-04/3476-indice-defavorisation-materielle-sociale-2021.pdf

Nous utilisons également les données cadastrales provenant du Registre foncier du Québec, lequel peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/. Notez toutefois que ce registre n'est pas assujetti par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès), conformément à son article 2.

Ces données sont croisées à celles des lieux de consommation de notre clientèle. Toutefois, les autres données ou documents visés par ce point de votre demande ne sont pas accessibles puisqu'ils sont notamment constitués de renseignements personnels confidentiels concernant notre clientèle, de même que de renseignements de nature commerciale, financière ou technique appartenant à Hydro-Québec, des analyses, des avis et des recommandations que nous traitons de manière confidentielle et dont la divulgation pourrait comporter des enjeux économiques et commerciaux. Suivant les articles 14, 20, 21, 22, 27, 37, 39, 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès, nous ne pouvons accéder entièrement à ce point de votre demande.

En réponse au deuxième point de votre demande, nous utilisons également, en complément des données mentionnées au point 1, les données du rôle foncier obtenues auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les données ouvertes du rôle d'évaluation foncière du Québec dont disponibles sur le portail Données Québec à l'adresse suivante : https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/roles-d-evaluation-fonciere-du-quebec.

Les date de mise à jour des données correspondent à celles des données sources.

Les autres éléments visés par le deuxième et le troisième point de votre demande ne peuvent vous être communiqués, pour les mêmes motifs que ceux exposés en réponse au premier point.

Pour plus d'information sur l'aide financière pour la mise en place de mesures d'efficacité énergétique pour les ménages à revenu modeste du programme LogisVert, nous vous invitons à consulter les ressources suivantes, notamment les guides disponibles dans la section *Documentation utile* :

- https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/aides-financieres/logisvert/

- https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/aides-financieres/logisvert/menages-revenu-modeste/

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.